



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUILLET 2015

Légalement convoqué le 16 Juillet 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 23 Juillet à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres		Etaient présents : MM.FAVRE R 1 ^{er} Adjoint – BOLLACHE JL 2 ^{ème} Adjoint - VAILLOUD D 3 ^{ème} Adjoint – GOURMAND S- MAGDELAINE G- MATHIEU M- MONNET D - QUINQUET A – VANET S-. <u>Etait excusée</u> : SADA P.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
11	10	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame VANET Sophie.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 18 Juin 2015.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le premier point de l'ordre du jour de la réunion.

1°) Bâtiment communal « La Fruitière » :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Damien VAILLOUD qui donne lecture du courrier reçu de la part de Mme et Mr DELEUZE DORDRON concernant l'achat du bâtiment communal « La Fruitière ».

Leur proposition d'achat s'élève à 10 000.00 euros pour 147 m². La commune n'a pas consulté de cabinet pour avoir une estimation financière.

Les membres du Conseil Municipal proposent que Monsieur le Maire rencontre à nouveau les intéressés pour négocier le projet d'achat à 12 500.00 euros.

2°) Remplacement du poste d'ATSEM communale :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier de Mme PERON Christine daté du 16 juillet demandant une mise en disponibilité de droit de 3 ans. Il précise qu'il a reçu en présence de Monsieur Romain FAVRE, 1^{er} adjoint et Madame Stéphanie CARRIER, directrice de l'école primaire 2 candidates et que le choix d'une candidate de 42 ans, possédant 10 années d'ancienneté au poste d'Atsem non diplômée à mi-temps en école privée a été retenu. La commune va procéder à l'établissement d'un Contrat de travail à Durée Déterminée pendant 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail à 35.00 heures dans un premier temps. L'agent qui ne dispose en effet d'aucun diplôme va procéder à une validation d'acquis pour acquérir le CAP « petite enfance » pour préparer le concours d'Atsem.

3°) Projet sur la création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Maire donne aux membres présents le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée en mairie de Condamine le 30 juin avec les communes de Chevillard et Vieu d'Izenave, porteuses d'un projet de création d'une commune nouvelle.

Il précise que le projet sera difficilement réalisable sur l'année 2015 du fait de sa complexité.

Projets de mutualisation évoqués :

- groupe scolaire : la commune de Vieu d'Izenave rencontre actuellement des problèmes avec les locaux existants. Il est nécessaire pour cette commune de réaménager les locaux car problème d'espace. Une étude a déjà été lancée (coût de 2 millions d'euros) pour une possibilité d'accueil de 78 élèves. Si une fusion des communes avec Chevillard, Condamine et Vieu d'Izenave est envisagée, il faut prévoir des locaux pouvant accueillir 150 élèves. Le dossier est à étudier en détail rapidement avec le financement du projet et les demandes de subventions. La commune de Vieu d'Izenave a un besoin immédiat.
- personnel communal : il paraît difficile de réduire le personnel communal notamment pour les agents d'entretien des communes (problème de déneigement l'hiver). Le service administratif pourrait s'effectuer avec 2 secrétaires (actuellement 3 secrétaires en poste mais départ en retraite de la secrétaire de mairie de Vieu d'Izenave fin 2016, voir 2017).

La commune de Vieu d'Izenave dispose d'une trésorerie et d'une situation financière saine permettant de mettre en œuvre de nouveaux projets communaux.

La population de Condamine va être informée certainement dans un premier temps dans un numéro spécial du « Petit Condaminois » puis par l'organisation dans un deuxième temps d'une réunion publique en octobre en fonction de l'évolution du projet.

3°) SEMCODA – Assemblée Spéciale des Représentants :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de l'assemblée Spéciale des Représentants communaux de la SEMCODA. Il demande l'approbation de cette assemblée aux membres du Conseil Municipal présents.

4°) Incivilités communales :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des incivilités constatées dans le village.

- Sous le préau communal : celui-ci est fréquenté par une bande de jeunes qui « squattent » l'endroit jusqu'à 23h00 en frappant des ballons contre les murs occasionnant une résonance infernale dans le voisinage, en endommageant de façon récurrente les néons, et en mettant en

péril la fresque réalisée par les élèves de l'école dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent pour mettre fin à ce problème.

5°) Approbation de devis pour nettoyage de vitres, sols à l'école primaire et bâtiment « Espace Rencontres » :

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver le devis de l'entreprise CARRARD SERVICES pour le nettoyage de vitres, sols à l'école primaire et bâtiment « Espace Rencontres » pour la somme de 432.60 € H.T

6°) Points divers :

* Nettoyage communal : une balayeuse a été louée et l'employé communal passera dans le village le 29 juillet.

Il est demandé aux conseillers municipaux une aide pour nettoyer le long des rases communales avant le passage de la balayeuse.

Toute personne qui souhaiterait venir en aide à l'employé communal pour entretenir les abords de notre commune est la bienvenue.

- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la rue de la Léchère :

Le dépouillement des offres aura lieu le 24 juillet 2015 avec Aintégra, Monsieur le Maire et Madame Audrey QUINQUET.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00

Fait à Condamine le 28 Juillet 2015

Affiché le 28 Juillet 2015

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Gérard BRUYAS